

**POUR INFORMATION**

SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Autres questions**b) Révision du Guide médical international de bord**

1. Le Guide médical international de bord (deuxième édition) a été publié en 1988 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Cette publication à laquelle il est fait référence dans la convention (n° 164) sur la protection de la santé et les soins médicaux (gens de mer), 1987, et qui est le fruit du travail d'une grande partie de la flotte marchande mondiale, s'est avérée être un outil essentiel pour la fourniture de soins médicaux aux gens de mer. Elle est le résultat d'une coopération entre le BIT, l'OMS et l'Organisation maritime internationale (OMI) depuis le début des travaux sur la première édition, en 1965, et elle porte les logos des trois organisations. Beaucoup s'accordent à dire que l'édition actuelle demande à être mise à jour de toute urgence.
2. L'OMS est en train de préparer une troisième édition de cette publication. Un premier projet de la nouvelle édition a été rédigé par des experts de l'Association internationale de médecine maritime et remis à l'OMS pour mise en forme et publication. Les travaux préparatoires ont été financés en partie par la Fédération internationale des ouvriers du transport. Après avoir consulté le Bureau, l'OMS a tenu les secrétariats des groupes d'armateurs et de gens de mer de la Commission paritaire maritime au courant de l'avancement des travaux.
3. L'OMS a informé le Bureau que le guide était en train de faire l'objet d'un important travail de mise au point et d'illustration. Il est prévu de tenir au cours du premier semestre de 2006 une réunion d'experts chargée de revoir le projet final du guide. L'OMS envisage de communiquer ce projet final à l'OIT et à l'OMI et d'inviter une délégation du BIT à participer à cette réunion. Les dates et la composition de la réunion seront communiquées au Conseil d'administration dès que possible. Le Bureau invitera alors les secrétariats des groupes de la Commission paritaire maritime à désigner le nombre d'experts approprié pour participer à cette réunion. Celle-ci ne devrait entraîner aucune dépense pour l'OMS et le BIT. Le Bureau continuera de travailler en étroite coopération avec l'OMS et l'OMI sur cette question.

4. La troisième édition du Guide médical international de bord sera ensuite soumise au Conseil d'administration du BIT et à l'organe compétent de l'OMI d'ici la fin de 2006 avant publication par l'OMS selon les mêmes modalités que pour les éditions précédentes.

Genève, le 16 septembre 2005.

Soumis pour information.